



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

---

CG/pk

### Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

#### Procès-verbal de la réunion du 07 mars 2011

##### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 14 février 2011
2. Entrevue avec Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet de l'évacuation des boues des hauts-fourneaux (suite)
3. Divers

\*

Présents: Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Eugène Berger en remplacement de M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, M. Lucien Thiel, M. Robert Weber, M. Marcel Oberweis en remplacement de M. Michel Wolter

M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Georges Molitor, M. Tom Weisgerber du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Etienne Reuter, Président de la société de développement Agora

M. René Biwer, de l'Administration des Ponts et Chaussées

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Fernand Etgen, M. Claude Haagen, Mme Lydia Mutsch, M. Michel Wolter

\*

Présidence: Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 14 février 2011**

Le projet de procès-verbal est adopté.

## 2. **Entrevue avec Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet de l'évacuation des boues des hauts-fourneaux (suite)**

La présente réunion a été convoquée afin que les chiffres relatifs aux volumes de boues contaminées du site de Belval à assainir, demandés par la Commission au cours de la réunion du 14 février 2011, lui soient présentés.

Pour mieux comprendre l'évolution des projets et donc des volumes à assainir, M. Etienne Reuter présente l'historique de l'assainissement du site de Belval sur base d'un document repris en annexe (voir annexe 1). Une copie de l'accord conclu entre l'Etat et l'ARBED en 2000 est également distribuée aux membres de la Commission (voir annexe 2).

En résumé, les projets d'utilisation du site Belval à des fins industrielles, exigeant le déplacement d'un volume de 108.000 m<sup>3</sup> de boues contaminées vers le Plateau du St. Esprit et le recouvrement des contaminations restantes par les immeubles à construire, ont fait place, à partir de 2002, aux projets de création d'un quartier à activités tertiaires mixtes et d'implantation de la Cité des Sciences, augmentant le volume à assainir de 180.000 m<sup>3</sup>, toujours à reloger sur le Plateau du St. Esprit. La capacité de ce dernier a cependant temporairement (mais au moins jusqu'en 2015) été réduite de 170.000 m<sup>3</sup> en raison de l'implantation du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann sur son côté Est en 2004. D'autre part, la variante définitive de la Liaison Micheville, retenue en 2005 et comprenant un passage au travers du Plateau du St. Esprit et la construction d'un tunnel, a engendré une nouvelle diminution de la capacité de stockage de cette décharge et un accroissement supplémentaire du volume de boues à assainir (+/- 300.000 m<sup>3</sup> au lieu de 240.000 m<sup>3</sup>).

Entre novembre 2009 et octobre 2010, AGORA a exporté environ 80.000 m<sup>3</sup> de terres contaminées en Allemagne. L'assainissement des 180.000 m<sup>3</sup> supplémentaires mentionnés ci-dessus aura finalement coûté environ 12 millions d'euros.

Monsieur le Ministre apporte les précisions suivantes :

- Ce n'est que deux ans après la décision d'implantation de la Cité des Sciences sur le site Belval, qu'il a été clair que cette dernière comprendrait deux facultés entières. Cette dernière décision n'a pas engendré de modification en termes de volumes, mais en termes de conception du projet en question.
- Dans la variante de la Liaison Micheville comprenant la réalisation d'un tunnel plus long (variante écartée), il avait été prévu qu'une partie des boues enlevées seraient replacées sur le tunnel achevé. L'Administration de l'Environnement n'autorise cependant qu'un déplacement unique des boues contaminées et ce procédé n'aurait donc pas pu avoir lieu.

Selon M. Etienne Reuter, les investissements supplémentaires, dont une partie doit être consacrée à l'assainissement des terres contaminées, sur le site Belval se justifie pleinement au vu de l'évolution du nombre d'emplois créés sur le site (voir annexe 3). Il apparaît ainsi qu'entre les années 2000 et 2010, le nombre d'emplois à Belval est passé de 50 à 3.286. Une grande partie de ces emplois relèvent du secteur privé. D'après les estimations, ce chiffre devrait s'élever à environ 7.300 en 2015.

Un tableau reprenant les volumes et coûts d'assainissements globaux sur le site de Belval est distribué aux membres de la Commission (voir annexe 4). Les explications suivantes sont fournies dans ce contexte :

- Puisque les infrastructures routières devaient initialement n'être créées qu'en surface, un budget spécifique d'assainissement en relation avec leur construction n'a pas été prévu.
- La participation de l'Etat (en tant qu'actionnaire à 50% d'AGORA) aux frais d'assainissement pris en charge par AGORA s'élève à 8,45 millions d'euros (calcul :  $21,7 - 4,8$  (montant ARBED indexé)  $= 16,9 / 2 = 8,45$ ).
- L'estimation du coût d'assainissement en relation avec la construction de la Liaison Micheville de 33 millions d'euros (TVA comprise) se base sur l'hypothèse de résultats positifs de la « phase test » de conditionnement des contaminations entamée récemment. En cas de résultats négatifs, ce coût augmentera.
- L'évolution des coûts d'assainissement est en relation directe avec celle des projets de construction sur le site.

De l'échange de vues subséquent à ces explications, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Un membre de l'opposition attire l'attention sur le fait que les soi-disant nouveaux emplois créés sur le site de Belval sont en partie des emplois qui existaient déjà autre part dans le pays et qui y ont été relocalisés. M. Etienne Reuter indique cependant qu'une partie considérable des emplois de Dexia sur le site de Belval, notamment ceux de RBC-Dexia, sont nouveaux.
- Les boues exportées vers l'Allemagne sont préalablement analysées et classées dans différentes catégories de contamination. Ce n'est qu'au fur et à mesure de l'évolution des différents projets sur le site que l'ampleur de sa contamination a été connue avec plus d'exactitude.
- Les trois projets de loi du Fonds Belval suivants viennent d'être déposés :
  - o le projet de loi n°6255 relatif à la Bibliothèque universitaire à Belval, déposé le 23 février 2011 ;
  - o le projet de loi n°6256 relatif à la réalisation des aménagements urbains de la Cité des Sciences à Belval, déposé le 23 février 2011 ;
  - o le projet de loi n°6260 relatif au projet de la construction de la Maison de l'Innovation à Belval, déposé le 9 mars 2011.
- D'après le tableau (annexe 4), l'Etat paie au total 8,45 + 33,6, soit 42 millions d'euros de frais d'assainissement sur le site Belval, l'ARBED environ 13,25 millions d'euros.
- L'investissement de l'Etat sur le site de Belval peut être estimé à environ 1,2 milliard d'euros et se compose des éléments suivants:

Environ 615 millions d'euros pour l'université  
 Environ 272 millions d'euros pour la liaison Micheville  
 120 millions d'euros pour le lycée (projet de loi 5657)  
 32 millions d'euros pour la Rockhal (projet de loi 5055)  
 60 millions d'euros pour le bâtiment administratif  
 15 millions d'euros pour la pépinière d'entreprises  
 16 millions d'euros pour la stabilisation des hauts fourneaux  
 28 millions d'euros pour la restauration des hauts fourneaux  
 70 millions d'euros pour la gare (projet de loi 5192)

L'investissement réalisé par AGORA s'élève à environ 350 millions d'euros. S'y ajoutent les investissements privés sur le site.

Après avoir remercié Monsieur le Ministre et ses accompagnateurs pour les explications apportées dans ce dossier complexe, Madame le Président rappelle qu'au cours de la réunion du 15 février 2011, la Commission, à l'exception de M. Gast Gibéryen, s'était exprimée en faveur du recours immédiat aux disponibilités de décharge restant à la société AGORA (...), sous réserve d'obtenir certaines données de la part de Monsieur le Ministre. La Commission considère que les données en question ont été livrées au cours de la présente réunion.

Madame le Président conclut qu'il est essentiel qu'à l'avenir l'ensemble des conséquences engendrées directement et indirectement par une décision prise dans le cadre d'un projet de développement d'une zone ou d'un quartier soient examinées précocement.

### **3. Divers**

- En date du 2 mars 2011, la Cour des comptes a annoncé qu'elle venait d'arrêter son rapport spécial sur les établissements publics - année 2011. La Commission décide de lui proposer de le lui présenter au cours de la réunion du 28 mars 2011.
- Madame le Président propose qu'au cours de cette même réunion, la Commission discute avec la Cour des comptes d'une demande d'analyse ou de contrôle dont elle aimerait charger la Cour au sujet des dépenses de l'Etat en relation avec la garde d'enfants. Il s'agira de définir plus précisément la demande en question.
- Madame le Président rappelle qu'au cours de la réunion du 28 février 2011, la Commission avait décidé d'adresser un courrier au Ministère de la Santé au sujet d'un transfert portant sur un montant d'environ 142.000 euros et concernant la ligue médico-sociale. Vu qu'un nouveau transfert (du mois de février) portant sur un montant d'environ 131.000 euros a été communiqué à la Commission depuis, cette dernière décide de le mentionner également dans le courrier en question.
- M. Lucien Thiel annonce qu'en raison de sa nouvelle fonction de président du groupe parlementaire du CSV, il se retire de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et y sera remplacé par la future nouvelle députée.

Luxembourg, le 16 mars 2011

La secrétaire,  
Caroline Guezennec

Le Président,  
Anne Brasseur

#### Annexes :

- 1- Site de Belval – Historique de l'assainissement - Statut février 2011
- 2- Note relative aux friches industrielles (23 mars 2000)
- 3- Belval – emplois, investisseurs, projets d'infrastructure
- 4- Synthèse des volumes et coûts d'assainissements globaux sur le site de Belval

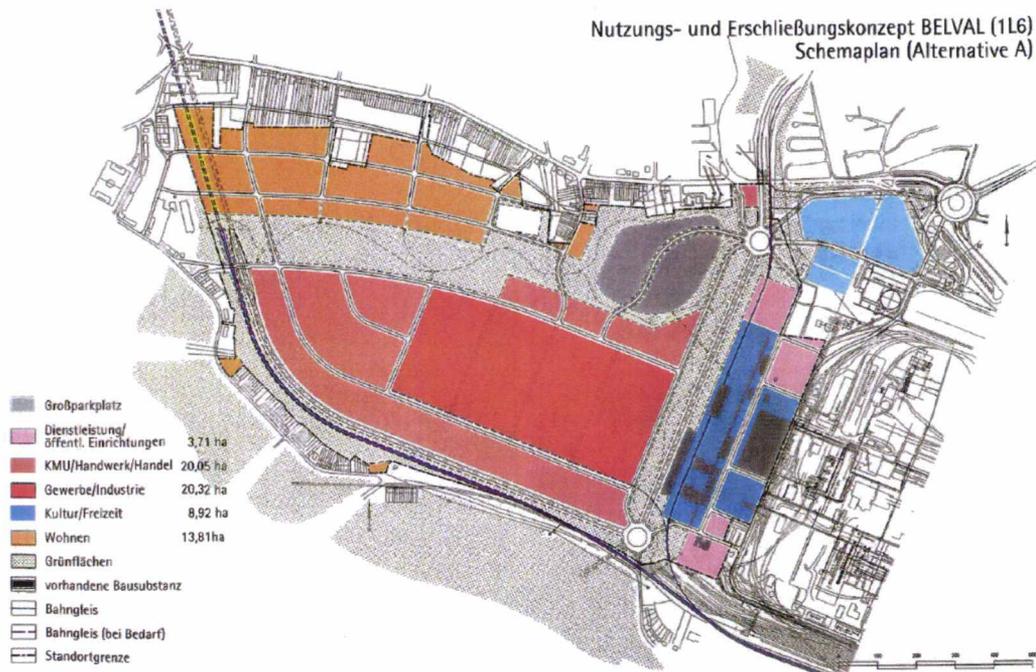
7 mars 2011

# Site de Belval Historique de l'assainissement Statut février 2011

## 1. Concept initial

- **Septembre 1996** : Constitution, le 25 septembre 1996 entre l'Etat et l'Arbed , du Groupement d'Intérêt Economique pour l'étude de la reconversion des sites sidérurgiques.
- **Décembre 1997** : Finalisation de l'étude AGIPLAN qui se compose de :
  - un volet environnemental,
  - un volet « étude des besoins »,
  - un volet « contexte économique et social »,
  - un volet « aménagement du territoire ».

Les propositions vont dans le sens d'une utilisation multifonctionnelle (industrielle) des terrains de l'Arbed. Pour Belval, une utilisation à des fins industrielles est préconisée.



- **Mars 2000** : Accord entre l'Etat et l'Arbed quant à la reconversion des friches suivant les modalités de la « Note relative aux friches industrielles » du 23 mars 2000 se basant sur les hypothèses et budgets retenus par le bureau AGIPLAN en décembre 1997 et étant entendu que l'Arbed prend en charge les frais de démolition (Belval : 707 mio Luf / 17.53 mio €) et d'assainissement (Belval : 159 mio Luf / 3.94 mio €).

Les hypothèses principales concernant les assainissements à Belval étaient alors:

- Reconversion de la friche en une zone d'activités mixtes à caractère industriel
- Fondation sur sol des futurs immeubles et donc terrassements et assainissements des contaminations réduits.
- Pas d'interactions avec la décharge des résidus du processus des Hauts Fourneaux, appelée Plateau du St. Esprit

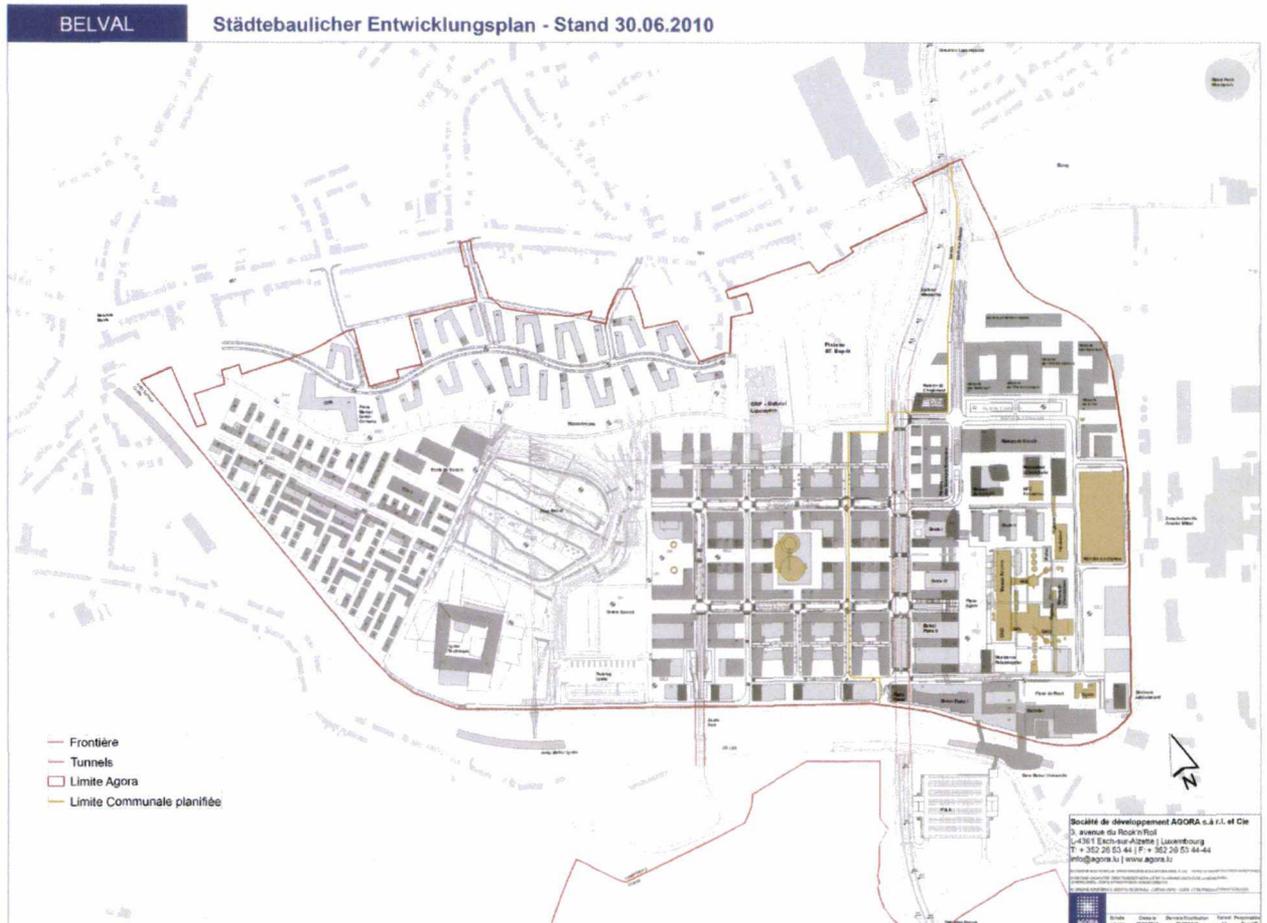
**Ces hypothèses préconisaient un concept d'assainissement minimal basant sur les principes de relogements de 108 000 m<sup>3</sup> sur le Plateau du St. Esprit et du recouvrement des contaminations restantes par les immeubles futurs.**

- **Octobre 2000** : Création de la société AGORA. Etat 50 % - Arbed 50%

## **2. Extension du concept**

- **Mars 2002** : Réalisation, dans la deuxième moitié de l'année 2001, d'un concours international d'urbanisme. Après une analyse détaillée des projets et en tenant compte du phasage et de la faisabilité, le Comité de Concertation dirigé par le Ministre de l'Intérieur a décidé, le 8 mars 2002, de poursuivre la planification sur la base du projet du bureau Jo Coenen & Co de Maastricht. Ce projet reflète la nouvelle orientation du développement et de l'aménagement du site de Belval, à savoir :
  - Création d'un quartier à activités tertiaires mixtes (bureaux, commerce et logements).
  - Possibilité d'accueillir à long terme 25 000 postes de travail et 7 000 habitants.
  - Implantation de la Cité des Sciences dans la Région du Sud.
  - Mise en tunnel du trafic international de transit sur la partie urbanisée.
- **Juin 2002** : Obtention de la première validation par les autorités Luxembourgeoises du concept d'assainissement de Belval, basé sur l'ancien « Masterplan » de Agiplan. Demande était introduite en 2001.
- **Février 2004** : Obtention de la seconde validation du concept d'assainissement de Belval adapté au « Masterplan » de Jo Coenen. Les

quantités supplémentaires de contaminations à reloger sur le Plateau du St. Esprit étaient estimées à cette époque à 180 000 m<sup>3</sup>.

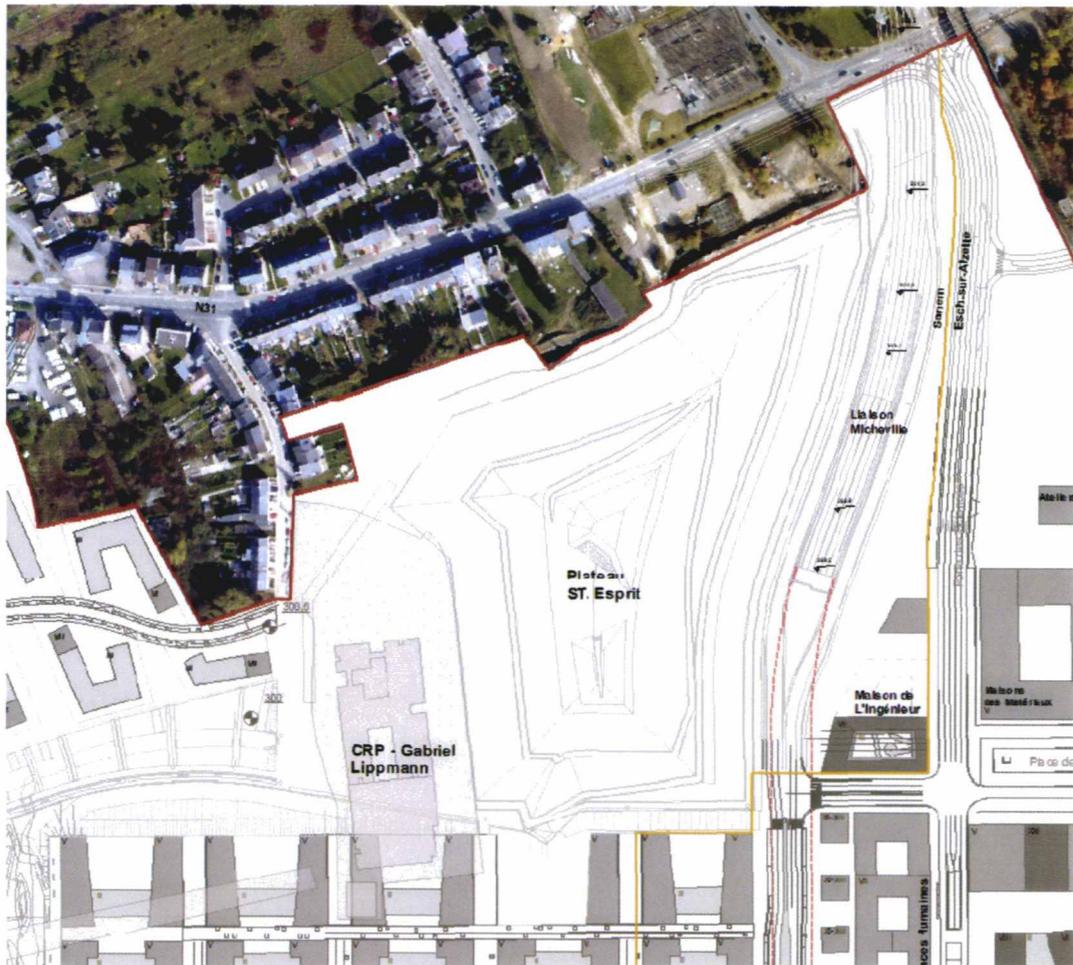


### **3. Réductions de capacité de la décharge**

- **Septembre 2004** : Décision d'implantation provisoire du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann sur le coté Est du Plateau du St. Esprit. L'implantation provisoire était initialement prévue à durer jusque septembre 2009 avec une option d'extension d'une année. L'implantation définitive du CRPGL dans les immeubles de l'université à Belval était prévue au plus tard en 2010. Elle ne se fera pas avant 2015. **Ce retard hypothèque et réduit temporairement la capacité de stockage de 170 000 m<sup>3</sup> sur le Plateau du St. Esprit.**
- **Mars 2005** : Décision du Ministère des Travaux Publics sur la variante définitive de la Liaison Micheville. Cette variante, qui surplombe la RN31 par un viaduc prolongé par un passage à ciel ouvert au travers du Plateau St d'Esprit pour passer finalement en souterrain (tunnel), fut finalement choisie pour les raisons suivantes :
  - Amélioration voir délestage considérable du trafic de la RN31 à l'entrée nord du site de Belval.
  - Réduction sensible des coûts de réalisation de la Liaison Micheville (réduction de 74 mio €, coûts d'assainissements non considérés).
  - Obligation de manipuler les contaminations qu'une seule fois.

La variante précédente, qui consistait en long tunnel passant en dessous du Plateau du St. Esprit, aurait eu comme conséquence un relogement temporaire de 100 000 m<sup>3</sup> (estimation 2005) suivi d'une remise des mêmes contaminations sur le tunnel une fois achevée et d'une évacuation définitive de 180 000 m<sup>3</sup>.

**Pour des raisons d'accroissement supplémentaire du volume des terres contaminées à traiter d'une part, et d'une diminution supplémentaire de la capacité de la décharge, d'autre part, le projet de la liaison Micheville a finalement comme conséquence de devoir trouver une solution d'assainissement alternative au relogement sur le Plateau du St. Esprit à concurrence de 300 000 m<sup>3</sup>.**



- **Avril 2005** : Démarrage des premiers travaux d'assainissements (Agora).
- **Février 2006** : Finalisation de l'Avant Projet Détaillé de la Liaison Micherville par les P&Ch. Constatation de l'insuffisance de la capacité de stockage du Plateau du St. Esprit.
- **2006** : Recherche de solutions alternatives au stockage : Neutralisation des contaminations excédentaires et mises en œuvre comme soubassement de zones d'activités et d'écrans anti-bruits. Lancement des études et analyses spécifiques y afférentes.
- **Octobre 2007** : Finalisation des études sur le conditionnement des terres contaminées et leur mise en œuvre sur le Crassier d'Ehlerange. Finalisation du dossier de demande d'autorisation y afférant. Session d'information publique sur le nouveau Concept relatif au conditionnement des terres contaminées en novembre 2007.

- **Mai 2008** : Blocage du nouveau concept par les citoyens et par des difficultés procédurales majeures, à savoir l'absence d'un Plan d'Aménagement Général quant à la reconversion du Crassier d'Ehlerange.
- **Deuxième moitié 2008** : Recherche et étude de nouvelles solutions alternatives quant au traitement des contaminations excédentaires. Neutralisation et mise en œuvre comme couche de protection du Plateau du St. Esprit et autres places à définir sur le site de Belval. Elaboration des dossiers pour une nouvelle demande d'autorisation Commodo – Incommodo portant sur les nouvelles solutions.
- **Octobre 2008** : Accord de principe avec ArcelorMittal quant à l'implantation par Agora d'une installation de conditionnement sur le terrain de l'usine de Belval au Nord de la THFX.
- **Début 2009** : Etudes en vue d'une utilisation maximale de la capacité du Plateau du St. Esprit tout en préservant son intégration urbanistique. Introduction par Agora de la demande d'autorisation pour le conditionnement.
- **Mai 2009** : Décision d'Agora d'exporter 80 000 m<sup>3</sup> de terres contaminées en Allemagne, de continuer les relogements sur le Plateau du St. Esprit jusqu'à sa limite de capacité et de conditionner les excédents restants pour former la couche protectrice étanche du Plateau. Lancement des demandes d'autorisations y afférentes.  
Décision par les Ponts et Chaussées de lancer un test de conditionnement de leurs contaminations en vue d'une mise en œuvre ultérieure comme soubassement de la Liaison Micheville au nord et au sud du site de Belval. Lancement des demandes d'autorisations y afférentes.
- **Novembre 2009** : Démarrage des travaux d'exportation des terres contaminées d'Agora en Allemagne.
- **Octobre 2010** : Fin des travaux d'exportation des terres contaminées d'Agora en Allemagne.
- **Février 2011** : Démarrage, par les Ponts & Chaussées, du test de conditionnement des contaminations en vue d'une mise en œuvre ultérieure comme soubassement de la Liaison Micheville.

---

## Note relative aux friches industrielles

---

### 1. Introduction

- (1) L'accord de coalition, dans son chapitre consacré au Ministère de l'Intérieur, souligne la nécessité d'accorder une priorité au dossier des friches industrielles et situe l'action correspondante dans le cadre du plan régional SUD.
- (2) La reconversion des friches industrielles dans le Sud du pays constitue une chance unique pour cette région, alors que l'importance des surfaces en jeu ainsi que leur localisation par rapport aux infrastructures existantes doit être mise à profit pour réorienter fondamentalement l'utilisation du sol dans cette région en vue de son développement durable compte tenu des dimensions économique, écologique et sociale de celui-ci.
- (3) Une politique cohérente en matière de friches industrielles:
  - englobera la totalité des friches existantes avec leurs prolongements éventuels au-delà des frontières (par exemple Terre-Rouge) ;
  - prendra en considération tous les modes d'utilisation du sol concevables et englobera par conséquent les activités économiques, les services publics et privés, le logement, les loisirs, la culture et la conservation du milieu naturel ;
  - garantira la participation de tous les partenaires concernés - Etat, communes, propriétaire - à sa mise en œuvre ;
  - sera mise à profit pour matérialiser la politique de décentralisation également définie comme priorité par le gouvernement ;
  - développera sur base d'un état des lieux complet en parallèle des propositions ciblées pour le moyen terme (étude AGIPLAN), le court terme (Belval-Ouest) et le long terme (plan régional Sud).
- (4) L'objet de la présente note consiste, à partir des études et réflexion menées jusqu'à présent, suite à des discussions récentes entre l'ARBED et le Ministre de l'Intérieur, à proposer une approche pragmatique et équilibrée permettant dès maintenant d'engager le processus même de reconversion tout en restant ouverte par rapport aux évolutions à long terme.

## 2. Historique

Les principaux antécédents du dossier se résument comme suit :

- **septembre 1996:** le Groupement d'intérêt économique pour l'étude de la reconversion des sites sidérurgiques, GIE-ERSID, a été constitué le 25 septembre 1996 entre l'ARBED et l'Etat;
- **décembre 1997:** finalisation de l'étude AGIPLAN qui se compose d'un volet environnemental, d'un volet "étude des besoins", d'un volet "contexte économique et social", d'un volet "aménagement du territoire" ; propositions allant dans le sens d'une utilisation multi-fonctionnelle des terrains de l'ARBED et l'évaluation des terrains en résultant;
- **1er semestre 1998:** discussion de l'étude AGIPLAN avec les communes concernées (niveaux technique et politique) ; organisation d'une séance d'information pour tous les élus de la région Sud ; définition d'un commun accord de 4 sites prioritaires (Belval-Ouest, Ehlerange, Terre Rouge, Rodange) et d'un site prioritaire parmi les sites prioritaires : Belval-Ouest ; don du haut-fourneau A au peuple luxembourgeois;
- **2e semestre 1998:** élargissement du GIE ERSID et participation des bourgmestres des communes concernées aux réunions du Conseil de Gérance ; développement du projet Utopolis ; concrétisation du dossier "Rockhal" ; offre avec prix du groupe ARBED pour la vente des terrains, bâtiments et installations de la partie "hauts-fourneaux" du site de Belval (23.9.98); travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'un master plan pour Belval ; décision de principe du Gouvernement quant à la mise sur l'inventaire supplémentaire des sites et monuments nationaux des deux hauts-fourneaux A et B et quant à la constitution d'une société de développement (30.10.98);
- **1er semestre 1999:** élaboration d'un projet de masterplan pour le site de Belval par un groupement d'experts allemands (Blase-Böll) ; interpellation Garcia sur les friches industrielles et l'avenir de la région Sud et vote d'une motion (24.3.99) ; concrétisation du projet de masterplan pour Belval (avril 99) présentation du projet de masterplan aux membres du Gouvernement, aux communes et à la presse (mai 1999); vote d'une loi autorisant le Gouvernement à faire aménager une salle de concert pour jeunes dans une des deux ailes du Hall des Soufflantes (mai 1999); lettre de l'ARBED du 31 mai 1999 contestant l'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites et monuments nationaux des hauts-fourneaux A et B et de leurs annexes; échange de propositions visant la constitution d'une société de développement entre l'ARBED et l'Etat ; (lettre de l'ARBED du 5.5.99, note du GIE du 10.5.99) courrier du GIE ERSID à l'attention du formateur du nouveau Gouvernement (19.7.99);
- **2e semestre 1999:** le Conseil de Gouvernement charge le Ministre de l'Intérieur dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de la coordination du dossier des friches industrielles.

### 3. Champ d'étude du GIE

Les sites suivants ont été considérés comme champ d'étude :

Sites	ha (approx)
<i>Sites de production</i>	
Lentille Terre Rouge	11.26
Partie Ouest site Belval	122.96
Partie ouest du site de Rodange	11.46
<b>Sous-total</b>	<b>145.68</b>
<i>Crassiers</i>	
Terrain à côté gare Audun*	16.00
Crassier Terre Rouge*	69.00
Crassier Ehlerange	80.77
Crassier Mondercange	41.80
Crassier Differdange (*)	149.60
<b>Sous-total</b>	<b>357.17</b>
<i>Terrains destinés à des fins agricoles et urbaines</i>	
Terrains réservés pour cokerie	40.60
Terrains sous funiculaire*	82.00
Crassier Mondercange	12.50
<b>Sous-total</b>	<b>135.10</b>
<i>Terrains ferroviaires</i>	
Liaison ferroviaire Belval-Schifflange	7.00
Liaison ferroviaire Belval-Differdange	3.50
<b>Sous-total</b>	<b>10.50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>648.45</b>

(\*) Crassier Differdange : 149,60 ha dont environ 30 ha contigus à l'usine de ProfilARBED Differdange réservés à ProfilARBED pour ses activités sidérurgiques étant entendu que l'ARBED et l'Etat cherchent une solution cohérente pour l'ensemble de cette future zone d'activité de Differdange.

\* terrains situés totalement ou en partie sur le territoire français

### 4. Travaux réalisés par le GIE-ERSID

Le GIE-ERSID a procédé aux études suivantes sur ces sites :

- étude environnementale visant à partir de l'analyse des activités ayant eu lieu dans le passé sur ces sites à identifier des zones suspectes (sans procéder à des forages coûteux à ce stade);

- étude de la demande de surfaces, tant pour des besoins privés (habitation, activités économiques) que publics (culture, infrastructures publiques) en prenant des hypothèses de développement sur 5 à 10 ans;
- étude de la région sud du pays.

Ces 3 études ont abouti à :

- la fixation de priorités;
- la proposition de réaffectation des 4 sites suivants:
  - partie Ouest de Belval
  - Lentille Terre Rouge
  - Crassier d'Ehlerange
  - partie ouest de Rodange

Ces propositions, contenues dans l'étude dite « AGIPLAN » ont été accueillies de façon positive dans les grandes lignes.

#### **5. Travaux en cours du GIE-ERSID**

La 2<sup>e</sup> phase des travaux du GIE-ERSID porte sur:

- L'analyse des sols.
- Le développement de concepts d'assainissements sur les 4 sites prioritaires à savoir la partie ouest du site de Belval (étude disponible fin mai 2000), le crassier d'Ehlerange (étude disponible pour une partie fin 2000, pour l'autre 2003), la Lentille Terre Rouge et la partie ouest de Rodange. Les sondages, forages et l'étude analytique pour la détermination de la situation environnementale sur la « Terrasse des Hauts-Fourneaux à Belval » sont d'ores et déjà terminés; ces travaux ont été effectués suivant la procédure classique de l'Administration de l'Environnement et les résultats issus de l'étude ne compromettent pas les utilisations envisagées; l'étude des concepts d'assainissement est en cours pour déterminer les moyens à mettre en œuvre en tenant compte de l'utilisation et de la charge du passé ainsi que de la réutilisation multifonctionnelle envisagée pour déterminer dès à présent le meilleur compromis de coût entre les contraintes écologiques et les aspects économiques.
- L'étude des infrastructures

Le site de Belval fait l'objet d'études détaillées réalisées en concertation avec l'administration des Ponts & Chaussées, les CFL, les communes et, Profil ARBED et ARBED en vue de définir les accès routiers, ferroviaires et autres infrastructures communes (électricité, gaz, eau).

Au titre des infrastructures, il convient de mentionner l'étude en cours de réalisation par l'administration des Ponts & Chaussées pour assurer la liaison entre l'A4 en provenance de Luxembourg-ville, la collectrice du sud d'une part, la route rapide entre Longwy et Thionville d'autre part. Cette liaison, outre le caractère régional et transfrontalier, traverserait et irriguerait le site de Belval-ouest pour la promotion de l'ensemble des activités. Par ailleurs, la version actuelle des projets permettra aussi la réalisation d'une voie de contournement de Belvaux. Les études des tracés sont bien avancées.

- **L'élaboration d'un plan directeur**

Pour le site de Belval un plan directeur est en élaboration. Une première version a été présentée par les experts Böll-Blase et les discussions continuent à ce sujet avec les communes, tenant compte aussi des résultats atteints et dégagés par les études reprises plus haut.

- **L'élaboration d'un concept d'utilisation global pour le site de Differdange englobant les terrains dans le champ d'étude du GIE-ERSID et les terrains appartenant à l'Etat.**

## **6. Projets actuels**

En ce qui concerne les projets dont la réalisation constituerait une masse critique pour la partie culturelle de Belval-ouest, il faut souligner:

- les deux hauts-fourneaux A & B en tant que signes du patrimoine industriel;
- la salle des concerts pour jeunes qui sera installée dans une aile de la halle des soufflantes, l'autre aile du bâtiment a été envisagée pour des activités culturelles complémentaires aux monuments historiques constitués par les deux hauts-fourneaux ou à d'autres activités pour lesquelles des initiatives privées ont déjà montré un intérêt;
- le projet de cinémas pour lequel la société UTOPIA a marqué son intérêt; à cet effet, une lettre d'intention a été rédigée entre UTOPIA, l'ARBED et le GIE-ERSID afin de promouvoir et de faciliter cette implantation.

## **7. Budget études**

La réalisation des diverses études reprises ci-dessus aura un impact financier global de l'ordre de 3 millions d'euros. Cette charge est portée à parts égales par l'Etat et l'ARBED et bénéficie du concours FEDER.

### 8. Prévission des coûts et des recettes de la reconversion

L'étude AGIPLAN a conduit à l'établissement du tableau suivant,

#### Ertragsübersicht (ARBED übernimmt Kosten für Abbruch und Altlasten) (mio LUF)

Standort	Gesamtflächen 1.000 m2	Verkaufbare Fläche 1.000m2	Erlöse (mio)	Kosten (mio)	Ertrag (mio)
Ehlerange	807.7	526	1 365	351	1 014
Belval	1226.9	609	1 733	698	1 035
Lentille Terre Rouge	112.6	54.3	216	57	159
Rodange	114.6	62.3	135	71	64
<b>GESAMT</b>	<b>2261.8</b>	<b>1251.6</b>	<b>3 449</b>	<b>1 177</b>	<b>2 272</b>

#### Kostenübersicht nach Standorten (ARBED übernimmt Kosten für Abbruch und Altlasten) (mio LUF)

Kostenarten /Standort	Abbruch (mio)	Altlasten (mio)	Erdbau (Baugrund, Geländeverfüllung) (mio)	Erschliessung (Strassen, Plätze, Ver- und Entsorgung, Strassenbegleitgrün) (mio)	Landschaftsbau (Rekultivierung, Grünzüge) (mio)	Insgesamt (mio)	Öffentliche Verkehrsflächen (mio)
Ehlerange	-	-	0	338	13	351	96
Belval	707	159	226	387	86	698	483
Lentille Terre Rouge	101	12	25	17	12	57	46
Rodange	34	23	21	48	2	71	0
<b>GESAMT</b>	<b>842</b>	<b>194</b>	<b>272</b>	<b>790</b>	<b>113</b>	<b>1 177</b>	<b>625</b>

étant entendu que l'ARBED prend en charge les frais de démolition et d'assainissement et l'Etat prend en charge les infrastructures nationales, le tout suivant les hypothèses et budgets retenus par le bureau AGIPLAN de décembre 1997.

## 9. Approches pour la reconversion

### 9.1. Vue de l'Etat

D'un point de vue de l'implication de l'Etat dans la reconversion des friches industrielles, les 3 approches suivantes sont à distinguer:

#### Approche minimale

- L'Etat est intéressé:
  - a) à développer les 2 hauts fourneaux en tant que monument industriel ;
  - b) à développer le projet d'une salle de concerts pour jeunes sur le site de Belval ;
  - c) à acquérir des surfaces définies pour les besoins de projets industriels de grande taille, et, le cas échéant les liaisons ferroviaires existantes;
  - d) à promouvoir un projet de logement sur le site de Belval.

L'Etat acquiert suite à une négociation ponctuelle, ces terrains ou infrastructures de l'ARBED et le département intéressé en finance son développement ponctuel suivant son propre échéancier de priorités.

- Le G.I.E.-ERSID présentera les plans directeurs et clôturera ses activités par la suite.
- L'ARBED développe les autres terrains disponibles selon son propre échéancier. L'ARBED fixera seul les réaffectations éventuelles, sous réserve d'un accord de la part de la commune concernée.

#### Approche maximale

L'Etat reconnaît que la libération de ces friches permet de satisfaire à des responsabilités diverses à condition de prendre une démarche globale sur les 4 sites voire sur plus; dans le cadre d'un fonds foncier à constituer l'Etat rachète à l'ARBED l'ensemble des terrains considérés dans le cadre du GIE-ERSID à condition que les sites soient assainies et les démolitions réalisées préalablement.

L'Etat développe, via un instrument similaire au Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Kirchberg, les différents sites suivant les intérêts nationaux.

#### Approche intermédiaire

L'ARBED et l'Etat constituent, à parts égales, une société de développement. Cette société, de droit privé, aura la mission de viabiliser et de développer les friches industrielles (environ 500 ha) de l'ARBED situées dans le sud dans un sens favorable à l'intérêt général (économique, social, écologique, aménagement du territoire et culturel) en respectant les principes de gestion et de valorisation de l'économie privée. La société de développement acquiert de l'ARBED l'ensemble des terrains considérés dans le cadre du GIE-ERSID étant entendu que les sites seraient à assainir et les démolitions à réaliser préalablement.

En outre, l'Etat acquiert directement de l'ARBED des forêts et zones vertes situées dans le sud du pays d'une superficie d'environ 480 ha ainsi qu'après examen détaillé les 2 lignes ferroviaires Belval-Differdange et Belval-Schifflange.

## 9.2. Vue de l'ARBED

Les terrains qui font partie du champ d'étude du GIE-ERSID offrent par leurs superficies et leur emplacement des possibilités uniques au développement futur de la région sud.

L'ARBED est persuadée qu'après réalisation des travaux de démolition et d'assainissement sur ses anciens sites de production (environ 146 ha de 500 ha), ces terrains représentent une valeur économique importante pour la valorisation desquelles ARBED est disposée à s'engager financièrement et avec son savoir-faire.

Vu les liens de longue date entre la sidérurgie et le bassin minier, ARBED marque son accord à s'engager et à contribuer avec son savoir-faire au développement de la région sud au cours du XXI siècle.

## 9.3. Conclusion

Au vu de l'examen des approches considérées ci-dessus, il est proposé de retenir l'approche intermédiaire luxembourgeoise plus amplement ci-dessous sub 10:

- suivant l'approche minimale, l'ARBED risque de vendre ou de développer les seules ensembles ou parties de terrains qui sont intéressants du seul point de vue financier;
- suivant l'approche maximale, l'ARBED est dégagée des risques relatifs au développement de ces terrains. L'Etat, seul décideur, mis sous pression par les intérêts divers, risque d'abandonner l'acquis des affectations envisagées dans le cadre du GIE-ERSID et de s'enliser pendant une longue durée dans des discussions, alors que la situation sur le terrain se détériorerait;
- suivant l'approche intermédiaire, l'Etat assure le respect de l'intérêt général; l'ARBED apporte son savoir faire de la gestion privée et assume aussi sa part de risques en ce qui concerne le développement futur. Les travaux d'études accomplis par le GIE-ERSID constituent une plate-forme commune d'accord entre les différents acteurs.

## 10. Approche proposée

Etant entendu que:

- l'Etat reconnaît que la libération de ces friches permet de satisfaire à ses responsabilités diverses à condition de prendre une démarche globale sur tous les sites repris au point 3 à l'exclusion, à ce stade, de ceux situés en France;
- l'ARBED s'engage à contribuer, en tant que propriétaire, à la démarche globale esquissée par AGIPLAN à moyen terme;

- l'ARBED s'engage à prendre en charge les frais de décontamination/contrôle de pollution sur les sites conformément à la législation en vigueur. L'assainissement des terrains se fait sous la responsabilité de l'ARBED. Le degré de l'assainissement est fonction de l'utilisation prévue et devra assurer à long terme la meilleure sécurité possible tant pour les utilisateurs des terrains que pour l'environnement en général. A ces fins, une priorité est donnée à la décontamination avant la sécurisation et le recouvrement tout en respectant un équilibre économique et écologique. L'ARBED s'engage à réaliser l'assainissement et la décontamination suivant les hypothèses et dans les limites des budgets de l'étude AGIPLAN de décembre 1997.
- l'ARBED s'engage à procéder à la démolition en s'inspirant des références AGIPLAN mais en tenant compte de l'utilisation future des terrains afin d'éviter des frais inutiles.
- les affectations globales prévues dans l'étude AGIPLAN de décembre 1997 font l'objet d'un consensus entre l'Etat, les communes et l'ARBED, des transferts d'affectations entre sites n'étant pas à exclure; pour les 4 sites étudiés jusqu'à présent le projet des affectations globales se présente comme suit :

Surface des 4 sites :	226,00 ha	
dont : destiné à la vente	125,00 ha	(55.4 %)
zone loisirs/culture	4,80 ha	(2.1 %)
décharge contrôlée	10,90 ha	(4,8 %)
zone verte	47,74 ha	(21,1 %)
zone de circulation	37,49 ha	(16,6 %)

- les autres sites repris au point 3, à l'exception des lignes ferroviaires devront faire l'objet d'études similaires à celles effectuées pour les 4 sites prioritaires, ces sites seront intégrés suivant la même approche à la société de développement; pour les 2 lignes ferroviaires des études particulières seront faites ;
- les risques liés à la reconversion sont reconnus par les parties concernées; au cas où des faits nouveaux modifiant fondamentalement le projet de reconversion apparaîtraient, l'Etat et l'ARBED s'engagent d'ores et déjà à élaborer des solutions appropriées ;
- l'Etat prend les mesures nécessaires pour réaliser endéans les plus brefs délais possibles les infrastructures routières nationales (p.ex. liaison avec la France) ou régionales étant entendu que la société de développement prendra en charge les frais spécifiques des raccordements des infrastructures routières précitées aux sites concernés;

**Il est proposé de constituer une société de développement de droit privé entre l'Etat et l'ARBED avec la mission de viabiliser et de développer les friches industrielles de l'ARBED situées dans le sud dans un sens favorable à l'intérêt général (économique, social, écologique, aménagement du territoire et culturel).**

**L'emploi du terme « société de développement » ne préjuge pas la forme juridique de l'organisme à créer (société ou groupement d'intérêt économique).**

## 11. Le capital et la structure

- la société de développement aura son siège sur le site de Belval ;
- la société de développement reprendra, dès sa constitution, en tant qu'apports les études du GIE-ERSID. Le GIE-ERSID sera dissous, des engagements en cours seront repris par la société de développement ;
- les 2 membres/associés nommeront un nombre égal de représentants au conseil d'administration de la société de développement ;
- pour chaque site sera constitué un Comité de gestion ayant un rôle consultatif et dans lequel la/les commune(s) directement concernée(s) par le site sera(ont) représentée(s) par 2 personnes, dont au moins 1 membre du conseil échevinal ; les Ponts et Chaussées seront aussi représentés; le Ministère de la Culture sera représenté au Comité de Gestion du site de Belval.
- le capital de la société de développement est adapté en fonction de la valeur des terrains, bâtiments, constructions et études transmis à la société de développement ;
- la valorisation des terrains, bâtiments et constructions se fait à la valeur de 75.000 LUF/are (1.859 €) pour les terrains et sur base de l'évaluation des bâtiments et constructions situés à Belval ouest à 200 millions LUF. Les études réalisées par le GIE ERSID sont apportées à la société. Ainsi, sur base des 4 sites étudiés le capital social de la société de développement s'élèvera à 1.900 millions de LUF ( $22618 \times 75.000 + 200 \text{ mio}$ ) (47,1 mio €);
- afin de disposer des liquidités nécessaires pour le démarrage, les 2 associés accordent à la société de développement, selon ses besoins, des avances à taux 0 d'un montant égal pour chaque associé et jusqu'à un plafond de 50 mio LUF (1,240 mio €) par associé;
- alternativement l'Etat et l'ARBED sont prêts à accorder, en cas de besoin, par parts égales et à concurrence de 50 mio LUF (1,240 mio €) par associé une garantie à la société de développement et s'assurent que la société de développement dispose de liquidités suffisantes pour satisfaire à ses engagements ;
- l'ARBED accorde , en cas de désaccord fondamental sur des décisions stratégiques, à l'Etat une option de racheter tout (ou une partie) de ses parts détenues dans la société de développement à la valeur de marché constatée par un expert nommé de commun accord par les 2 associés ;
- la libération du capital se fait de façon progressive au fur et à mesure de la mise à disposition par l'ARBED des terrains assainis et démolis comme convenu suivant l'article 10 ci-dessus. Le jour même de la libération partielle du capital de la société de développement par apport par l'ARBED des terrains, bâtiments et constructions démolis et assainis, l'ARBED vend à l'Etat 50 % de ses parts **nouvelles** libérées dans la société de développement pour le prix de 50 % de la valeur des actifs apportés le même jour. Les apports successifs des différents sites s'effectueront suivant le même schéma. Ainsi l'apport du site de Belval conduira à une libération du capital constitué de

- terrains :	122,96 ha:	922.200.000 LUF	22.860.740 €
- bâtiments et constructions:		200.000.000 LUF	4.957.870 €

Le prix des parts achetées par l'Etat est à payer endéans les 15 mois du jour de l'apport des terrains par l'ARBED et portera intérêts au taux légal à partir du même jour.

- la mise à disposition est prévue comme suit dans les hypothèses actuelles :

Sites	ha	Disponible à partir de l'an
<i>Sites de production</i>		
Lentille Terre Rouge	11.26	2000
Partie Ouest site Belval	122.96	2000
Partie ouest du site de Rodange	11.46	2000
<b>Sous-total</b>	<b>145.68</b>	
<i>Crassiers</i>		
Terrain à côté gare Audun	16.00	2000
Crassier Terre Rouge	69.00	2006-2012
Crassier Ehlerange	80.77	2001-2003
Crassier Mondercange	41.80	2001-2008
Crassier Differdange	149.60	2000-2008
<b>Sous-total</b>	<b>357.17</b>	
<i>Terrains destinés à des fins agricoles et urbaines</i>		
Terrains réservés pour cockerie	40.60	2000
Maisons et terrains long usines	0.63	2000
Terrains sous funiculaire	82.00	2000
Crassier Mondercange	12.50	2001
<b>Sous-total</b>	<b>135.73</b>	
<i>Terrains ferroviaires</i>		
Liaison ferroviaire Belval-Schifflange	7.00	2000
Liaison ferroviaire Belval-Differdange	3.50	2000
<b>Sous-total</b>	<b>10.50</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>649.08</b>	

N.B.: les travaux d'assainissement et de démolition sont à faire avant transfert de propriété

- l'ARBED accorde à la société de développement un mandat irrévocable de procéder à des études de développement similaires à celles effectuées par AGIPLAN de tous les terrains repris ci-dessus même avant le transfert de propriété à la société de développement. L'ARBED se concertera avec la société de développement pour toute activité à réaliser sur les terrains repris ci-dessus non encore transférés, étant entendu que l'exploitation des crassiers continuera à relever du domaine exclusif de l'ARBED
- par dérogation à ce qui précède, l'ARBED apporte le site de Belval-Ouest dans son état actuel à la société de développement avec la garantie irrévocable de procéder aux démolitions et assainissements les dispositions de l'article 10 ci-dessus.

Au fur et à mesure que les affectations se précisent, il sera procédé comme suit :

- la société de développement informe l'ARBED qu'il y a lieu de procéder aux démolitions et aux assainissements requis dans un délais raisonnable ;

2. l'ARBED procédera alors aux mesures de démolition et d'assainissement endéans un délai à convenir avec la société de développement; à défaut par l'ARBED d'effectuer ces mesures endéans le délai convenu, la société de développement procède à ces mesures aux frais de l'ARBED;
- au cas où l'ARBED estime ne pas être en mesure d'effectuer sur n'importe quel site les mesures d'assainissement requises pour la raison que le coût de celles-ci dépasse le montant prévu par l'étude AGIPLAN de décembre 1997 et que la société de développement n'est pas prête à prendre en charge les montants dépassant ce plafond, la partie du terrain affectée par cette pollution sera retransférée à l'ARBED au prix de 75.000 LUF/are.

## 12. Modalités de fonctionnement

La société de développement est gérée suivant les principes de l'économie privée en respectant les accords suivants :

- la restauration de la partie à vocation essentiellement culturelle du site de Belval se fait dans le cadre d'une convention à dresser entre le Ministre de la Culture et la société de développement; la société de développement cédera à l'Etat, suivant les besoins de celui-ci au prix d'apport majoré de la part proportionnelle au terrain des frais de viabilisation exposés par la société de développement, tout ou partie de ces terrains et/ou bâtiments ;
- la société de développement s'engage à céder à l'Etat en vue de la création de plusieurs zones d'activité économiques nationales des terrains non-aménagés d'une surface brute de 50 ha sur l'ensemble des 500 ha au prix de 75.000 LUF/are (1.859 €). La localisation de ces terrains à réserver à cette fin sera cohérente avec les besoins de l'aménagement du territoire et les principes d'une gestion économique de la société de développement.
- la société de développement réservera pour l'Etat 10 ha de terrains sur l'ensemble des 500 ha, pour accueillir des établissements publics et cédera à un prix de 15.000 LUF/par are (372 €) ces terrains à l'Etat, ce prix sera augmenté de la part proportionnelle au terrain cédé des frais de viabilisation exposés par la société de développement ; la cession des terrains requis pour les infrastructures nationales telles que prévues dans l'étude AGIPLAN se fera au prix de 15.000 LUF/are (372 €);
- d'autres transactions entre la société de développement et le secteur public (national ou communal) ou l'ARBED pour usage propre se font suivant les hypothèses retenues dans l'étude AGIPLAN; les valeurs de base étant à actualiser au moment de chaque vente;
- les transactions avec des tiers se font suivant les conditions de marché;
- la société de développement devra établir un cahier des charges reprenant pour chaque site les normes et standards architecturaux, écologiques ou autres à respecter par tout investisseur ; ces standards viseront notamment la promotion de l'utilisation de l'acier dans les infrastructures et dans les constructions ;
- la durée de vie de la société de développement est limitée à 15 ans; elle sera liquidée et le produit net de la liquidation sera attribué suivant la répartition des parts. Elle peut être prorogée d'un commun accord.

### 13. Autres aspects

- L'ARBED et l'Etat entament immédiatement des négociations en vue de la cession à l'Etat des zones vertes d'une surface de l'ordre de 480 ha (valeur moyenne de l'ordre de 2.500,- à 7.000,- LUF/are, expertise à faire par l'Administration des Eaux et Forêts) situées sur les communes de:

Differdange	23,65 ha
Dudelange	28,91 ha
Esch-sur-Alzette	130,54 ha
Kayl	83,22 ha
Rumelange	185,78 ha
Schifflange	36,35 ha

Ces terrains devront encore faire l'objet d'un examen détaillé afin de vérifier leur intérêt public que ce soit au titre de la gestion forestière du domaine forestier de l'Etat ou des communes, de leur intérêt écologique (plantation, zones de récréation) ou de leur intérêt pour servir d'échange dans le cadre d'un projet public.

- L'ARBED et l'Etat entament immédiatement des négociations en vue de la cession à l'Etat des terrains, des infrastructures et des ouvrages d'art des 2 liaisons ferroviaires Belval-Differdange et Belval-Schifflange. Ces 2 liaisons devront faire l'objet d'un examen détaillé afin de vérifier l'intérêt des CFL.
- Au cas où avant l'apport des terrains à la société de développement des terrains sont vendus (avec l'accord de l'Etat et de l'ARBED) à un investisseur et si l'ARBED a fait l'avance des frais de viabilisation des décomptes sont établis reprenant les charges nettes de l'ARBED (excluant les frais de démolition et d'assainissement) et les recettes provenant de la vente des terrains. L'excédent éventuel du décompte sera facturé/apporté à la société de développement.

### 14. Aspects budgétaires pour l'Etat:

- Le capital de la société de développement étant libéré de façon progressive et l'Etat acquérant ses parts dans la société de développement au même rythme, les dépenses s'étaleront sur les budgets de l'Etat au fur et à mesure de la reprise des terrains par la Société de Développement (à partir de 2000 jusqu'en 2008)

Ainsi en 2000, l'apport de Belval-Ouest nécessitera de la part de l'Etat une contribution de 561,1 mio LUF.

#### L'apport des sites supplémentaires générera d'autres impacts budgétaires.

L'apport des sites d'Ehlerange, Rodange et Lentille Terre Rouge nécessitera une contribution de 388 mio LUF.

- Il en est de même pour l'achat par l'Etat des zones vertes et des lignes ferroviaires mentionnées ci-dessus.

- L'Etat a la possibilité de racheter auprès de la société de développement, dans les meilleurs délais:

- le haut-fourneau B et
- la salle des soufflantes,

Le prix étant à déterminer sur la base de la valeur d'apport des immeubles à la société de développement.

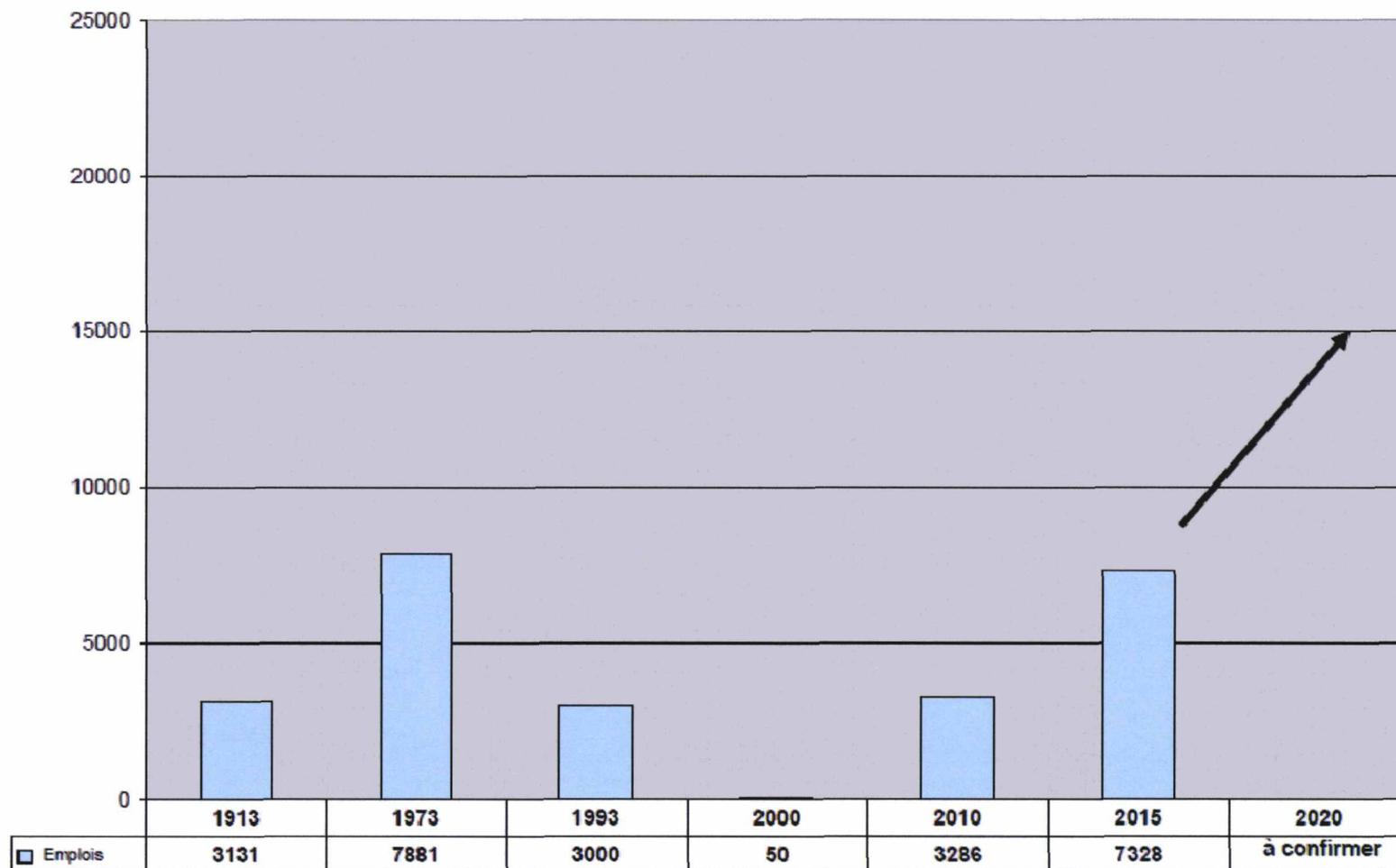
- Les Ministères des Travaux publics et de la Culture

Les infrastructures routières d'ordre national ou régional et les infrastructures culturelles seront à couvrir par les budgets du Ministère des Travaux publics et du Ministère de la Culture respectivement.

# Belval – Evolution des emplois



Evolution du nombre d'emplois à Belval  
Période de 1913 à 2020



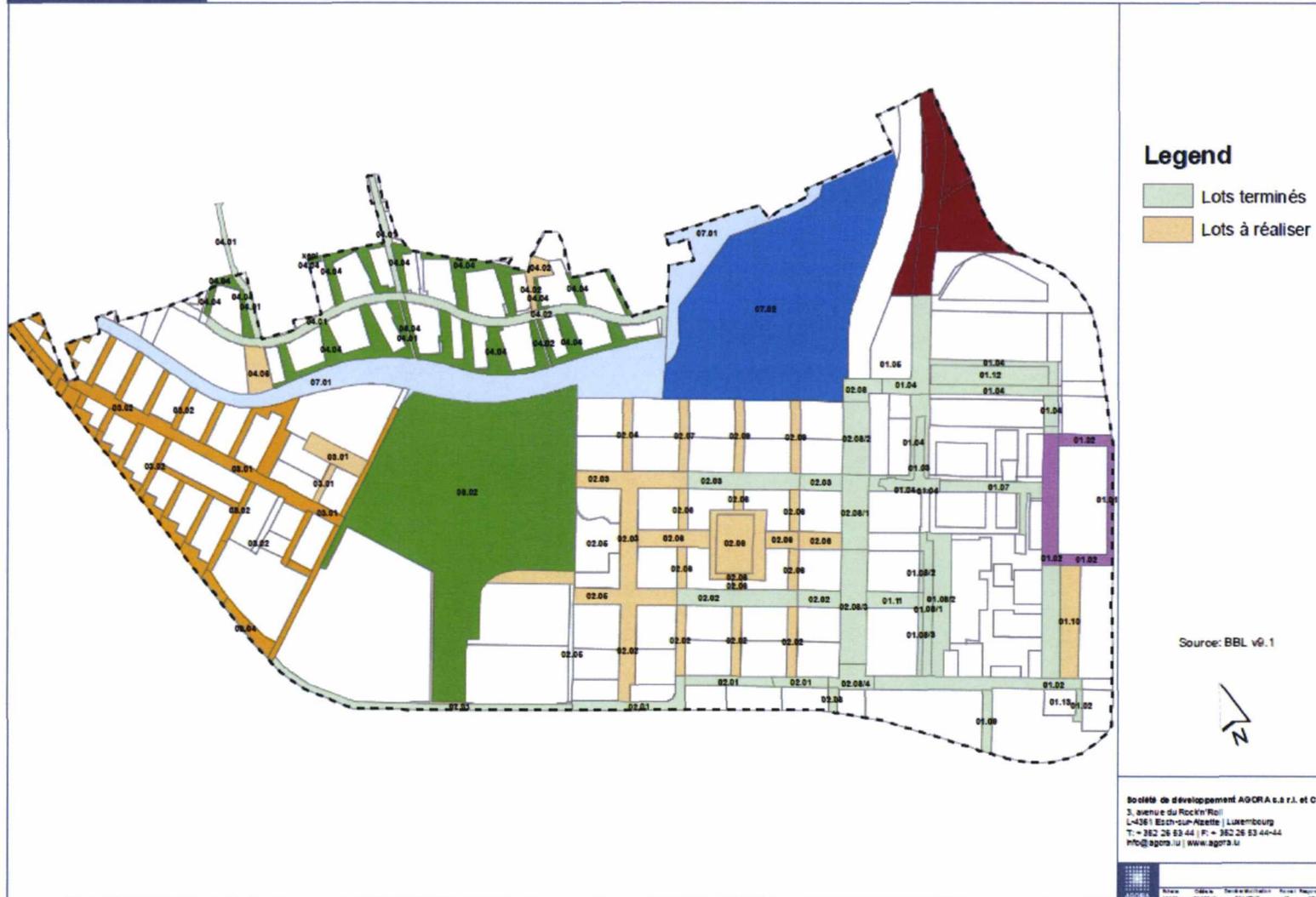


# Belval: Les projets d'infrastructure



BELVAL

Situation Lots Infrastructure au 31/12/2010



## Synthèse des volumes et coûts d'assainissements globaux sur le site de Belval

07.03.2011

### Répartition des volumes et coûts

Origine	Volume des contaminations	Coûts total estimé	Etat	Agora
<b>1. Assainissements liés au concept de développement de Belval</b>	<b>m3</b>			
<b>1.1 Etudes et expertises</b>				
<b>1.2 Travaux d'assainissements</b>				
<b>1.2.1 Assainissement suivant concept d'origine</b>				
- relogement sur Plateau du St.Esprit	30 431			
- transfert de la décharge à poussières à filtre	77 777			
- <b>Sous-Total suivant concept d'origine</b>	<b>108 208</b>	<b>4 000 000</b>		
<b>1.2.2 Assainissement supplémentaires par rapport au concept d'origine</b>				
- capacité réservée à l'Etat/Fonds Belval	20 000			
- capacité réservée aux investisseurs privés	21 240			
- contaminations issues des projets infrastructures	74 661			
- contaminations supplémentaires non détectées antérieurement (études AGIPLAN et GIE-ERSID)	77 651			
- exportation des contaminations du terrain "Maison de l'Ingénieur" en Allemagne	10 000			
- contaminations autres (divers et imprévus)	56 000			
- <b>Sous-Total assainissements supplémentaires</b>	<b>259 552</b>	<b>12 732 216</b>		
- <b>Sous-Total liés aux travaux d'assainissement</b>	<b>367 760</b>	<b>16 732 216</b>		
<b>1.3 Profilage et mise en forme de la décharge</b>		<b>1 000 000</b>		
<b>1.4 Sécurisation et étanchéisation du PSE</b>		<b>4 025 000</b>		
<b>Total Assainissements de Belval (quote part Agora)</b>	<b>367 760</b>	<b>21 757 216</b>		<b>21 757 216</b>
<b>2. Assainissements liés au projet de la Liaison Micheville</b>				
2.1 Exportation de la phase 1 du Tunnel Micheville (raccord provisoire au Rond Point Provisoire)	100 000	15 000 000		
2.2 Local technique (zone test pour traitement boues)	26 000	2 624 374		
2.3 Excavation Tunnel Micheville / Phase 2 (raccord définitif à l'A4) Conditionnement et mise en œuvre comme soubassement de la Liaison Micheville. <== solution préconisée	180 000	15 981 000		
<b>Total Liaison Micheville (quote part Etat)</b>	<b>306 000</b>	<b>33 605 374</b>	<b>33 605 374</b>	
<b>Grand Total des Assainissements</b>	<b>673 760</b>	<b>55 362 590</b>	<b>33 605 374</b>	<b>21 757 216</b>

[4]